

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 juin 2020

Crédit Mutuel Alliance Fédérale lutte contre l'exclusion financière en supprimant les frais d'incidents⁽¹⁾ pour son offre dédiée à la clientèle fragile

Pour aider ses clients et sociétaires à faire face à la crise sanitaire Covid-19, Crédit Mutuel Alliance Fédérale avait supprimé la totalité des frais sur incidents⁽¹⁾ pour les titulaires de l'offre dédiée à la clientèle fragile.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale décide aujourd'hui de pérenniser cette mesure. Soit une économie allant jusqu'à 200 euros par an pour des clients en situation difficile.

Et, pour aider les clients à sortir de leur situation difficile, ils bénéficieront de « rendez-vous rebond » avec leur conseiller attitré (au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les clients ont un conseiller dédié).

Banque de tous, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut lutter contre l'exclusion financière. Ses deux réseaux, Crédit Mutuel⁽²⁾ et CIC, proposent donc aux particuliers en situation de fragilité financière une offre dédiée et riche en services, au prix forfaitaire de 3 euros par mois.

Avec Crédit Mutuel Facil'Accès et Service Accueil CIC, ils ont accès à :

- un compte courant pour toutes les transactions de la vie courante : dépôt de chèques ou d'espèces, retrait d'espèces ;
- une carte de paiement internationale, avec contrôle de solde, pour les achats ou retraits d'argent ; une deuxième carte est offerte dans le cadre d'un compte joint ;
- des moyens de paiement complémentaires (prélèvements, virements, chèques de banque) sans restriction ;
- un service de banque à distance pour la gestion complète des opérations y compris les virements externes ;
- une offre téléphonie regroupant l'essentiel des besoins pour 3,99 euros par mois.

Les titulaires d'un contrat de complémentaire santé auprès du Crédit Mutuel ou du CIC, peuvent également bénéficier de la **Carte Avance Santé** qui les dispense de l'avance des frais de santé.

Plafonnés à 20 euros par mois et 200 euros par an, les frais d'incidents de paiement⁽¹⁾ sont définitivement supprimés pour tous les clients titulaires des offres Crédit Mutuel Facil'Accès et Service Accueil CIC.

Au-delà des produits et services auxquels il donne accès, l'objectif principal de ce dispositif est d'accompagner dans les meilleures conditions possibles ces clients afin de leur permettre de sortir de leur situation de fragilité financière et de bénéficier à nouveau d'une offre bancaire complète. Des rendez-vous avec leur conseiller sont prévus pour y parvenir.

Pour **Nicolas Théry**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, « *en supprimant totalement les frais d'incidents pour les titulaires de l'offre clientèle fragile tout en maintenant la présence d'un conseiller attitré auprès d'eux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale traduit dans les faits son ambition d'être la banque de tous et d'aider nos concitoyens à sortir de la difficulté. »*

Pour **Daniel Baal**, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, « ce dispositif est cohérent avec la volonté de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'être à l'écoute, de conseiller et accompagner tous les clients. Banque des particuliers, des associations, des professionnels, des entreprises, des agriculteurs et des collectivités, nous agissons, en proximité, pour soutenir le développement des territoires. »

- (1) : liste des neuf frais concernés par l'Offre Client Fragile (OCF), frais sur avis à tiers détenteur et frais sur saisie disponible sur demande auprès des caisses Crédit Mutuel et agences CIC.
- (2) : pour les Fédérations du Crédit Mutuel membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

Bancassureur de premier plan en France, présent au travers de près de 4 400 points de vente au service de 26,3 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre diversifiée de services à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles.

Plus d'information sur <u>creditmutuel.fr</u>

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort de France). Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), Targobank, Cofidis, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique, Homiris et CIC Iberbanco.

Contact presse :

Frédéric Monot - 03 88 11 24 64 – frederic.monot@creditmutuel.fr